



Matthias VANSTEENBERGHE et Valérie LECOINTE

NOTAIRES ASSOCIÉS

LISTE INDICATIVE DES PIÈCES ET INFORMATIONS A TRANSMETTRE POUR LA VENTE D'UNE MAISON

CONCERNANT LES PARTIES

* PERSONNES PHYSIQUES

- **Questionnaire d'état civil**, à compléter directement en ligne sur votre espace client et éventuels justificatifs (*contrat de mariage, jugement de divorce, récépissé de PACS...*) ;
- Copie *recto verso* d'une **pièce d'identité** en cours de validité ;
- *Le cas échéant*, justificatif de placement sous un **régime de protection** (*tutelle, curatelle...*) ;
- **Relevé d'Identité Bancaire** signé (*du vendeur pour la remise du prix de vente, et de l'acquéreur pour la restitution d'un éventuel trop-perçu lors de la clôture du dossier*).

* PERSONNES MORALES

- **Kbis** de moins de 3 mois ou avis au répertoire SIREN ;
- Copie certifiée conforme des derniers **statuts** ;
- Procès-verbal, certifié conforme, de **nomination du représentant** (*si nomination extra-statutaire*) ;
- Copie *recto verso* d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant ;
- Procès-verbal, certifié conforme, d'une **décision sociale autorisant l'opération** ;
- **Relevé d'Identité Bancaire** de la personne morale signé par son représentant.

CONCERNANT LES MODALITES FINANCIERES

- Indication du **prix** de vente ;
- Pour l'acquéreur, indication des **caractéristiques du financement** :
 - Montant de l'apport personnel ;
 - Montant du dépôt de garantie à verser lors de l'avant contrat de vente ;
 - Montant maximal du prêt ;
 - Durée d'amortissement maximale ;
 - Taux d'intérêt annuel maximal.
- *Le cas échéant*, **liste détaillée des meubles repris** avec valorisation ventilée élément par élément ;
- Dernier avis d'imposition aux **taxes foncières** ;
- Si la maison est hypothéquée : **copie du prêt** et coordonnées de votre conseiller bancaire.

CONCERNANT LA MAISON

* DOCUMENTS GÉNÉRAUX

- **Titre de propriété** complet (*acte d'achat avec les annexes*) ;
- **Contrôle de l'assainissement** de moins d'un an. Vous trouverez le formulaire nécessaire ici : [Demande de contrôle de l'assainissement](#) ;

- *Le cas échéant*, justificatif du système de sécurité de la piscine ;
- *Le cas échéant*, copie des contrats en cours (*alarme, entretien de chaudière, ramonage, contrat d'affichage, etc...*).
- **Dossier de Diagnostics Techniques** à faire établir par un diagnostiqueur professionnel. En fonction de la maison, ce dossier comprendra l'ensemble ou une partie des rapports suivants :
 - Diagnostic plomb de moins d'un an (*si la maison a été construite avant 1949*) ;
 - Diagnostic amiante (*si le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997*) ;
 - Diagnostic termites de moins de six mois (*si la maison est située en zone contaminée*) ;
 - Diagnostic gaz de moins de trois ans (*si l'installation intérieure a plus de 15 ans*) ;
 - Diagnostic électricité de moins de trois ans (*si l'installation intérieure a plus de 15 ans*) ;
 - Diagnostic de performance énergétique de moins de 10 ans ;
 - Diagnostic mэрule de moins de six mois (*si la maison est située en zone contaminée*)

Vous trouverez plus d'informations sur ces rapports ici : [Information sur les diagnostics techniques](#).

*** LE CAS-ÉCHÉANT, S'IL EXISTE UN LOTISSEMENT**

- **Cahier des charges** du lotissement ;
- **Statuts** de l'Association Syndicale ;
- Coordonnées du Président de l'Association Syndicale (*nom et adresse*) ;
- Procès-verbaux des trois dernières assemblées générales ;
- Dernier appel de cotisation ;
- Procès-verbal de bornage et plan de bornage (*si possible*).

*** LE CAS-ÉCHÉANT, S'IL FAUT RÉALISER UNE DIVISION FONCIÈRE**

- Document d'arpentage établi par un géomètre-expert ;
- *Le cas échéant*, plan, établi par un géomètre-expert, des différentes servitudes à constituer ;
- Procès-verbal de bornage et **plan de bornage** ;
- **Autorisation d'urbanisme** obtenue en vue de cette division (*Déclaration préalable de division foncière ou Permis d'aménager – nous consulter*) ;
- Dossier complet de demande d'autorisation (*imprimé Cerfa & plans*).

*** LE CAS-ÉCHÉANT, S'IL EXISTE UNE LOCATION LORS DE LA VENTE, OU S'IL EN EXISTAIT UNE AVANT LA VENTE**

- *Le cas échéant*, copie de la notification de **congé délivré** (par le locataire s'il a quitté les lieux de sa propre initiative ou par le Vendeur s'il a délivré au locataire un congé afin de vendre la maison libre) ;
- Copie du **baill**, de l'**état des lieux**, et *le cas échéant* de l'**acte de cautionnement** ;
- Copie des trois dernières quittances de loyer.

*** LE CAS-ÉCHÉANT, SI DES TRAVAUX ONT ÉTÉ RÉALISÉS DEPUIS MOINS DE 10 ANS**

- Descriptif des différents travaux réalisés (*identité de l'entreprise, date de réalisation, nature des travaux*) ;
- **Autorisation d'urbanisme** obtenue à l'occasion de ces travaux (*Déclaration préalable ou Permis de construire – nous consulter*) ;
- Dossier complet de demande d'autorisation (*imprimé Cerfa & plans*) ;
- Déclaration d'achèvement et attestation de non-contestation de la conformité ;
- Constats d'affichage de l'autorisation d'urbanisme ;
- Factures des entreprises ayant procédé aux travaux ;
- Attestation d'assurance décennale des entreprises ;
- Attestation d'assurance dommages ouvrage si elle a été souscrite par le vendeur.